CL EVOLUTION

Société par actions simplifiée Au capital de 1 200 000 euros Siège social : 27 Rue du Perray 78610 AUFFARGIS 892 296 005 R.C.S. VERSAILLES

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2023

Exercice clos le 31 mars 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 mars 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Nous avons réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 467 000.00 euros.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 413 043.33 euros.

En conclusion, le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023 se traduit par un bénéfice de 57 783.60 euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mars 2023, date de clôture du dernier exercice, aucun évènement import n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2023, nous envisageons de poursuivre notre évolution en augmentant notre chiffre d'affaires tout en canalisant nos charges.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 467 000.00 euros contre 403 000.00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 15.88%.

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 485 447.49 euros contre 420 450.20 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 15.46%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 4 965.08 euros contre 6 340.30 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -21.69%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 796.82 euros contre 2 536.83 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 49.66%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 219 133.45 euros contre 206 990.22 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 5.87%.

Le montant des charges sociales s'élève à 183 479.09 euros contre 160 229.89 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 14.51%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 629.93 euros contre 1 629.93 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 38.96 euros contre 13.54 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 178.57%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 413 043.33 euros contre 377 740.71 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9.35%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 72 404.16 euros contre 42 709.49 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 69.53%.

Compte tenu d'un résultat financier de -1 025.56 euros (-850.50 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 71 378.60 euros contre 41 858.99 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 70.52%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel nul contre 0 euro pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 13 595.00 euros contre 6 709.00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 57 783.60 euros contre un bénéfice de 35 149.99 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 64.39%.

Au 31 mars 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 411 472.41 euros contre 1 338 464.24 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5.45%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 57 783.60 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter comme suit le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 mars 2023 d'un montant de 57 783.60 euros.

Bénéfice de l'exercice 57 783.60 euros Dotation à la Réserve légale 2 890.00 euros

Bénéfice distribuable 54 893.60 euros

Distribution de dividende (montant brut) 40 000.00 euros Affectation autres réserves 14 893.60 euros

Le poste « autres réserves » s'élève à 16 285.59 euros.

Dès lors, la situation nette de la Société après affectation se présente comme suit :

Capital social
Réserve légale
Autres réserves
1 200 000.00 euros
9 080.74 euros
16 285.59 euros

- Report à nouveau -

Capitaux propres 1 225 366.33 euros

Il est rappelé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices :

- Exercice clos le 31 mars 2022 : 32 000 euros
- Exercice clos le 31 mars 2021 (1er exercice social) : Néant

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est rappelé que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, s'élève à un montant global de 13 595 euros.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons statuer le cas échéant sur le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à AUFFARGIS Le 12 septembre 2023

Laurent FEUILLARD

Président